

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS N° 27
DU COMITÉ DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2015, de mettre à jour les échantillons des indices TUNINDEX et des indices sectoriels comme suit : A partir du lundi 06 juillet 2015 , la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « UADH » intégrera l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels « 5000- Services aux Consommateurs » et « 5300- Distribution » avec les caractéristiques suivantes :		
NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT DANS L'INDICE TUNINDEX
36 953 847	30%	1

ADMISSION DE LA SOCIÉTÉ OFFICEPLAST

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse Lors de sa réunion du 17 juin 2015, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 4 000 000 d'actions constituant le capital actuel de la société OfficePlast, ainsi que des 2 242 160 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 6 242 160 actions de nominal un dinar chacune. Diffusion des titres offerts L'Offre globale porte sur 2 242 160 actions, soit 35,92% du capital social après augmentation. Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE. Evaluateur : MAXULA CAPITAL. Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
--

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

Les emprunts : « Emprunt Subordonné TL 2015-1 », « Hannibal Lease 2015-01 », « CIL 2015-1 » et « TUNISIE LEASING 2015-1 » ont été admis à la cote de la Bourse le 23/06/2015 et ils seront négociables en Bourse à partir du 29/06/2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
Emprunt Subordonné TL 2015-1 Fixe CAT/A	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101863	T5SAF	TLS A0620 7.7%AP5	7,7	5	100	AP	30 750	3,075	29/ 06/2015	29/ 06/2016	29/ 06/2020
Emprunt Subordonné TL 2015-1 Fixe CAT/B	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101871	T5SBF	TLS B0622 7.9%P7-2	7,9	7 dont 2 franchises	100	AP	169 250	16,925	29/ 06/2015	29/ 06/2016	29/ 06/2022
HL 2015-01 Fixe CAT/A	Hannibal Lease	MAC SA	TN0007310238	H51AF	HL A0420 7.7% AP5	7,7	5	100	AP	112 000	11,200	30/04/2015	30/04/2016	30/04/2020
HL 2015-01 Fixe CAT/B	Hannibal Lease	MAC SA	TN0007310246	H51BF	HL B0422 7.85%P7-2	7,85	7 dont 2 franchises	100	AP	188 000	18,800	30/04/2015	30/04/2016	30/04/2022
CIL 2015-1 Fixe	Compagnie Internationale de Leasing	CGI	TN0004201372	CL51F	CIL 0620 7.65% AP5	7,65	5	100	AP	230 000	23,000	15/06/2015	15/06/2016	15/06/2020
CIL 2015-1 Variable	Compagnie Internationale de Leasing	CGI	TN0004201380	CL51V	CIL 0620 T+2% AP5	TMM+2	5	100	AP	20 000	2,000	15/06/2015	15/06/2016	15/06/2020
TUNISIE LEASING 2015-1 Fixe CAT/A	TUNISIE LEASING	Tunisie Valeurs	TN0002101830	T51AF	TL A0520 7.65% AP5	7,65	5	100	AP	9 638	0,964	15/05/2015	15/05/2016	15/05/2020
TUNISIE LEASING 2015-1 Variable CAT/A	TUNISIE LEASING	Tunisie Valeurs	TN0002101848	T51AV	TL A0520T+2.3%AP5	TMM+2,3	5	100	AP	20 000	2,000	15/05/2015	15/05/2016	15/05/2020
TUNISIE LEASING 2015-1 Fixe CAT/B	TUNISIE LEASING	Tunisie Valeurs	TN0002101855	T51BF	TLB0522 7.85% P7-2	7,85	7 dont 2 franchises	100	AP	270 362	27,036	15/05/2015	15/05/2016	15/05/2022
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

REPORT D'UNE VENTE JUDICIAIRE

La Bourse informe que la vente judiciaire portant sur 2550 actions de la société « TUNISEL SA » de nominal 100 dinars et programmée pour le jeudi 02 juillet 2015, dont le vendeur est CGF , a été reportée à la demande du huissier notaire.

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

L'Emprunt Obligataire Subordonné «UIB Subordonné 2015» a été admis à la cote de la Bourse le 02/07/2015 et il sera négociable en Bourse à partir du 06/07/2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
UIB Subordonné 2015 Fixe CAT/A	Union Internationale de Banques	MAC SA	TN0003900347	US5AF	UBS A0620 7.4% AP5	7,40	5	100	AP	124 750	12,475	18/06/2015	18/06/2016	18/06/2020
UIB Subordonné 2015 Variable CAT/A	Union Internationale de Banques	MAC SA	TN0003900354	US5AV	UBSA0620T+1.95%AP5	TMM+ 1,95	5	100	AP	52 500	5,250	18/06/2015	18/06/2016	18/06/2020
UIB Subordonné 2015 Fixe CAT/B	Union Internationale de Banques	MAC SA	TN0003900362	US5BF	UBSB0622 7.5%AP7-2	7,50	7 dont 2 franchises	100	AP	322 750	32,275	18/06/2015	18/06/2016	18/06/2022
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 03-07-2015, trois transactions de blocs ont été réalisées : 45 731 actions de la SMG - Société Magasin Général S.A. à un cours de 32,800 Dinars; 957 447 actions de la TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium à un cours de 4,700 Dinars; 1 663 405 actions de la SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries à un cours de 5,110 Dinars.
--

AVIS DES SOCIETES

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - SOTETEL -

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Jeudi 16 Avril 2015 a décidé la nomination de Mr. Salah Jarraya Président Directeur Général de Tunisie Télécom en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr. Mokhtar Mnakri.

SOCIÉTÉ D'ARTICLES HYGIÉNIQUES « SAH » AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 7 313 226 dinars pour le porter de 36 566 205 dinars à 43 879 431 dinars, et ce, par l'incorporation de réserves à prélever des résultats reportés 2014. Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de 7 313 226 actions nouvelles gratuites de nominal 1 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 36 566 205 actions anciennes composant le capital social actuel à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes, et ce à partir du 23 juin 2015*. Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse. La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » procédera à l'acquisition et à l'annulation de 75 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES : Les 7 313 226 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2015. Cotation en Bourse : Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 23 juin 2015*. Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 23 juin 2015* sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création. Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 23 juin 2015*. Prise en charge par Tunisie Clearing : Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 23 juin 2015*. ----- L'AGE du 18 mai 2015 a initialement fixé la date d'attribution des actions gratuites pour le 17 juin 2015. Toutefois, la SAH a omis de procéder, avant la réalisation de l'opération, à la publication sur le bulletin officiel du CMF d'une notice mentionnant les caractéristiques de l'augmentation de capital et les délais de sa réalisation, et ce comme exigé par l'article 13 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. De ce fait, un conseil d'administration de la Société s'est réuni le 18 juin 2015 et a décidé de reporter la date d'attribution des actions gratuites à la date du 23 juin 2015, à charge d'en informer les actionnaires lors de la tenue de la prochaine AGE.
--